



Volume d'activité selon le conventionnement des logopèdes

2^e semestre 2022

Contenu

1. Introduction

2. Résultats

- a. Adhésion à la convention pour les logopèdes “actifs”
- b. Prestations selon le conventionnement – différences géographiques
- c. Volume d’activité selon le type d’activité
(pathologie, lieu et durée de la prestation)
- d. Volume d’activité selon les caractéristiques des patients

3. Principaux constats



1. Introduction

Conventionnement des logopèdes

Loi coordonnée du 14 juillet 1994

- Le seuil d'adhésion des logopèdes à la convention est fixé à **60%** au niveau national
- Le montant remboursé est réduit de max. 25% chez les logopèdes qui n'ont pas adhéré à l'accord (*)
- Si ce quorum n'est pas atteint, le nombre d'adhésions individuelles par zone est déterminé

(*) Les patients bénéficiaires de l'intervention majorée sont protégés contre l'augmentation du ticket modérateur de 25%.

Conséquence de l'adhésion à la convention

Le logopède qui adhère à la convention :

- application des tarifs de la convention sauf situation exceptionnelle
- bénéficie du statut social :
 - Activité > 900 prestations (OU 15.750 valeurs R) => 1.317 € (en 2022)
 - Activité > 2.000 prestations (OU 35.000 valeurs R) => 2.716 € (en 2022)

Contexte

16/5/2022 : adoption d'une convention 2022-2023 par le Comité de l'assurance

Quorum de 60% d'adhésion pas atteint

Conséquences : la règle des -25% du montant du remboursement pas d'application

Objectif

Objectiver la situation et les évolutions récentes

Volume d'activité selon le conventionnement

- Evaluer le risque d'être confronté à des suppléments d'honoraires
- Analyse du nombre de prestations (les suppléments d'honoraires restent en-dehors du scope du rapport)

Méthodologie

- ✓ Données : prestations soins de santé de l'art 36 de la nomenclature INAMI. Les prestations hors art 36 sont exclues de l'analyse.
- ✓ Période : prestations du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022
- ✓ Le logopède est considéré « actif » s'il atteste plus de 250 prestations au cours de l'année
- ✓ Le statut de conventionnement du logopède est déterminé sur base de son statut à la date de la dernière prestation 2022.

Méthodologie – données 2022

Nombre total de logopèdes (source : INAMI)	11.841
Nombre de logopèdes avec minimum 1 contact	6.804
Nombre de logopèdes avec ≥ 250 contacts / an = « actifs »	5.145
% logopèdes "actifs"	43 %
Nombre total de prestations	5.477.528
Nombre de prestations chez des logopèdes "actif"	5.282.043
% prestations chez logopèdes "actifs"	96%

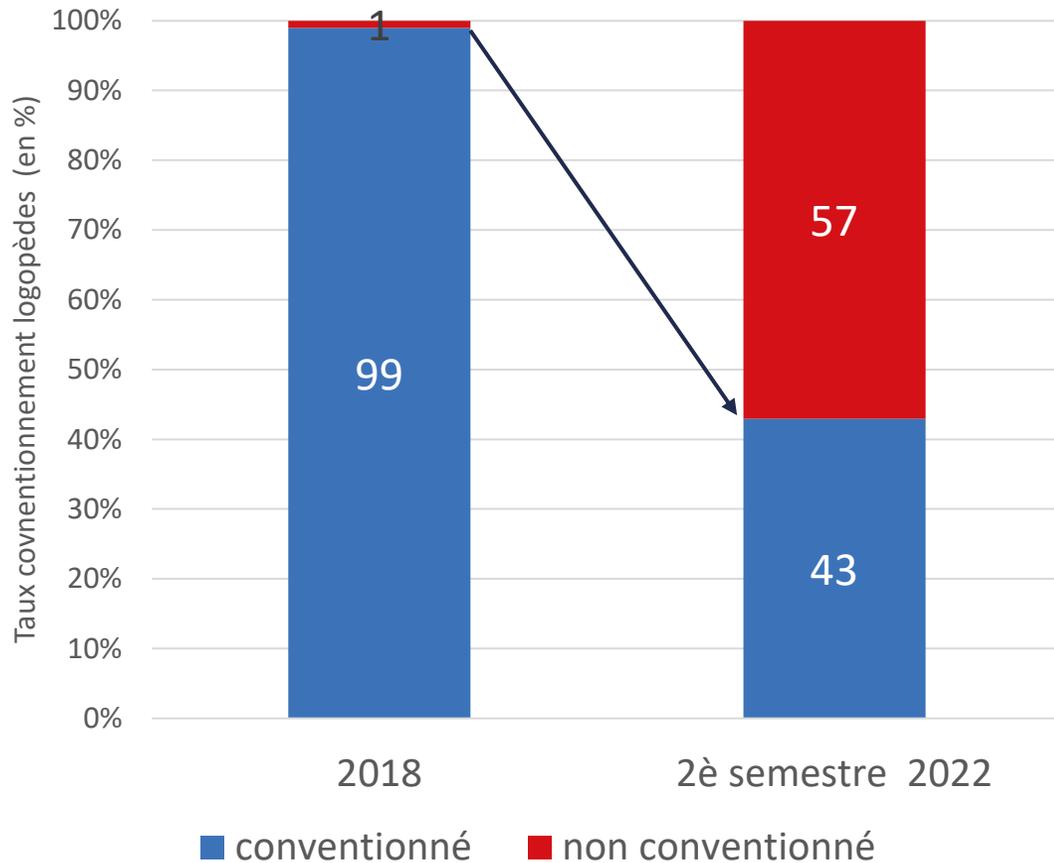
Moins de la moitié des logopèdes ont une activité de minimum 250 prestations par an



2. Résultats

a. Adhésion à la convention pour les logopèdes “actifs”

Evolution taux de conventionnement des logopèdes “actifs”

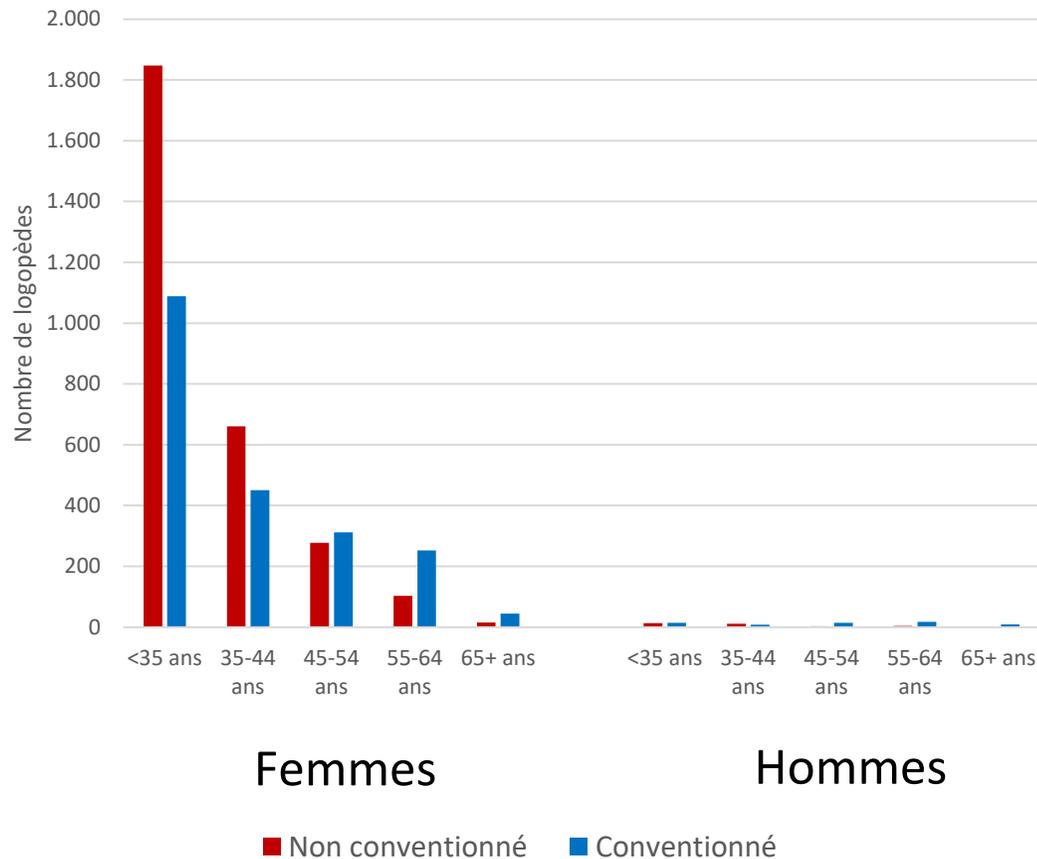


Taux officiel d'adhésion à la convention (source INAMI) :

- 2018-2019: 98,82%
- 2020-2021 : 99,24%
- 5/9/2022: 40,49%

Taux de conventionnement des prestataires « actifs » (IMA)
2è semestre 2022 : chute à **43%**.

Conventionnement selon l'âge et le sexe du logopède en 2022 (2è sem 2022)



Plus de 98% des logopèdes sont des femmes.

Plus de 1 logopède sur 2 est une femme de moins de 35 ans

Taux de conventionnement le plus faible (37%) chez les femmes < 35 ans

Le taux de conventionnement augmente avec l'âge.

Taux de conventionnement des logopèdes “actifs” selon le nombre de prestations 2^e semestre 2022

Nombre de prestations en 2022	% conventionnés 2 ^e semestre 2022
Quartile 1 (1 – 220 prestations)	40%
Quartile 2 (220 - 378)	37%
Quartile 3 (378 - 576)	41%
Quartile 4 (576 - 2.216)	53%



2. Résultats

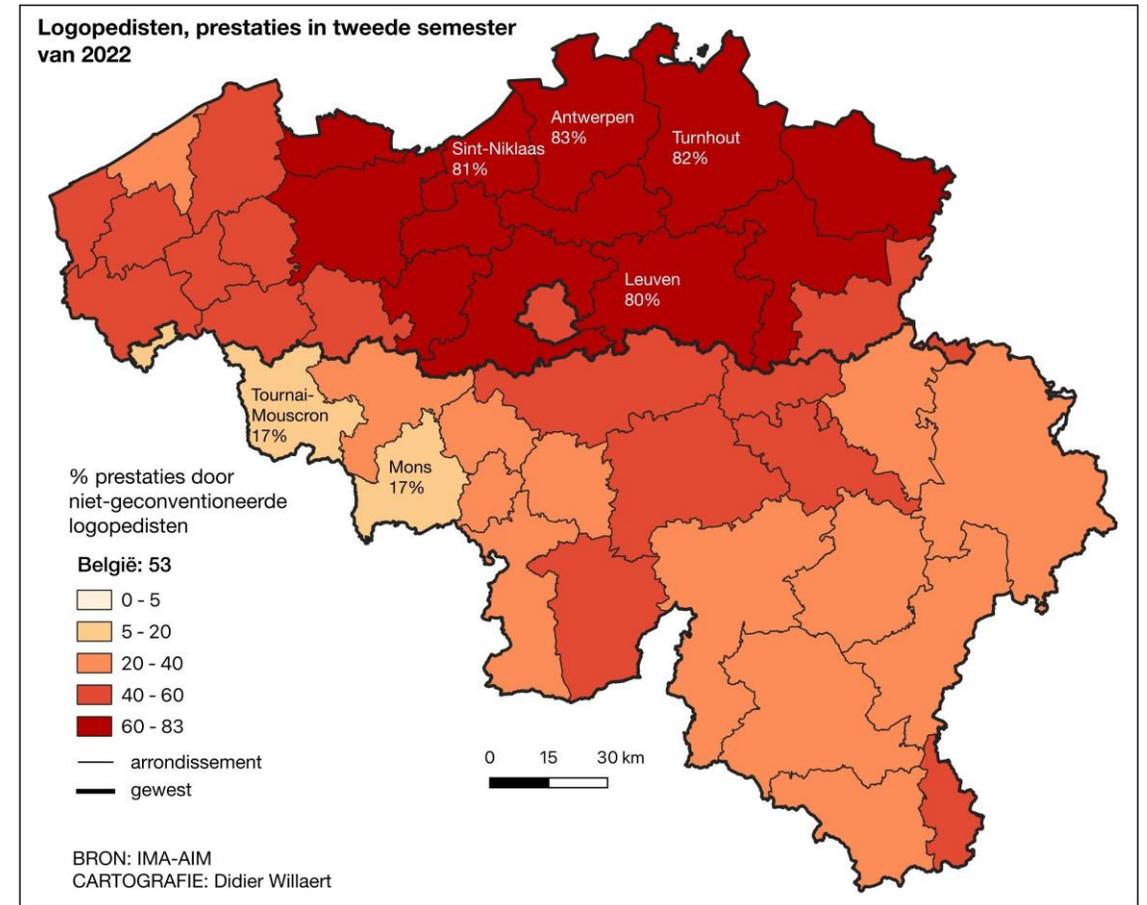
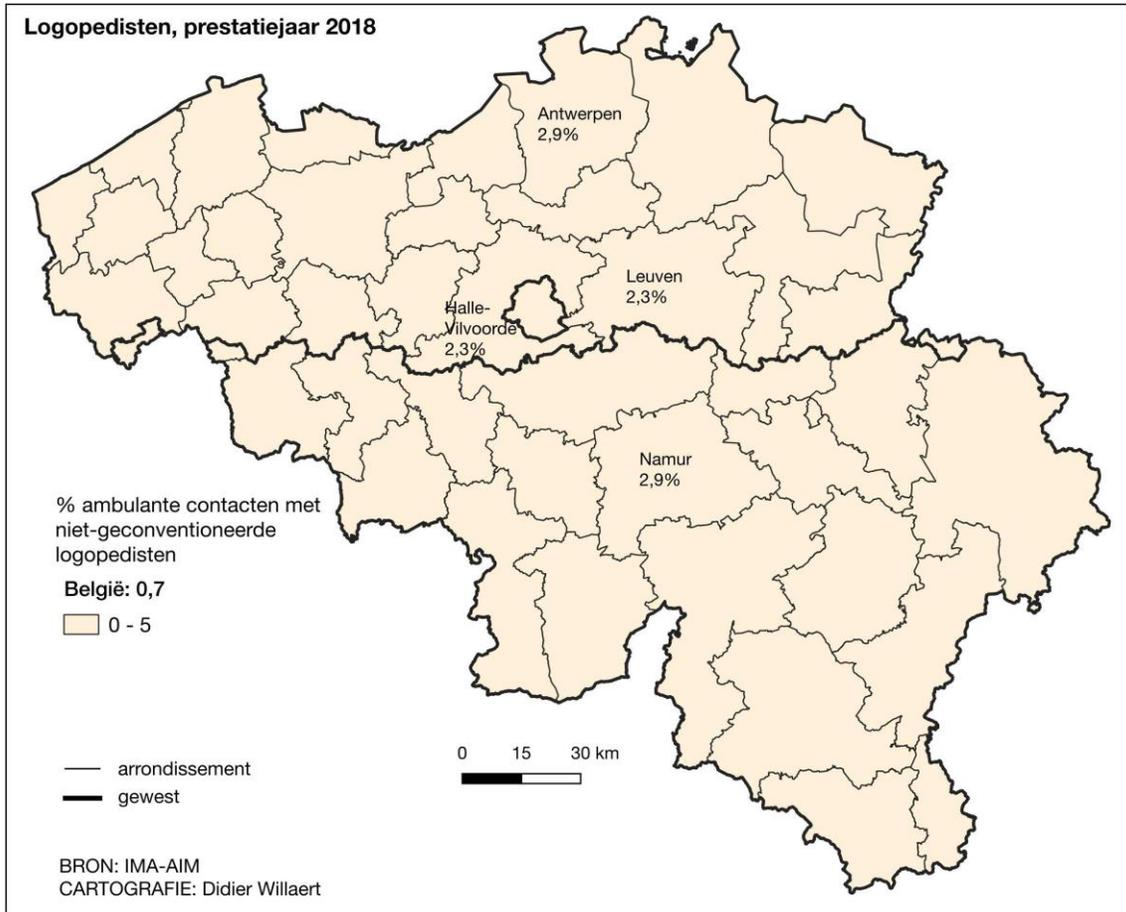
b. Prestations selon le conventionnement – différences géographiques

Comparaison taux de conventionnement des logopèdes au taux de conventionnement des prestations Evolution 2018-2022

	2018	2è semestre 2022
Logopèdes « actifs »	99,0%	43,0%
Prestations effectuées par des logopèdes « actifs »	99,3%	47,2%

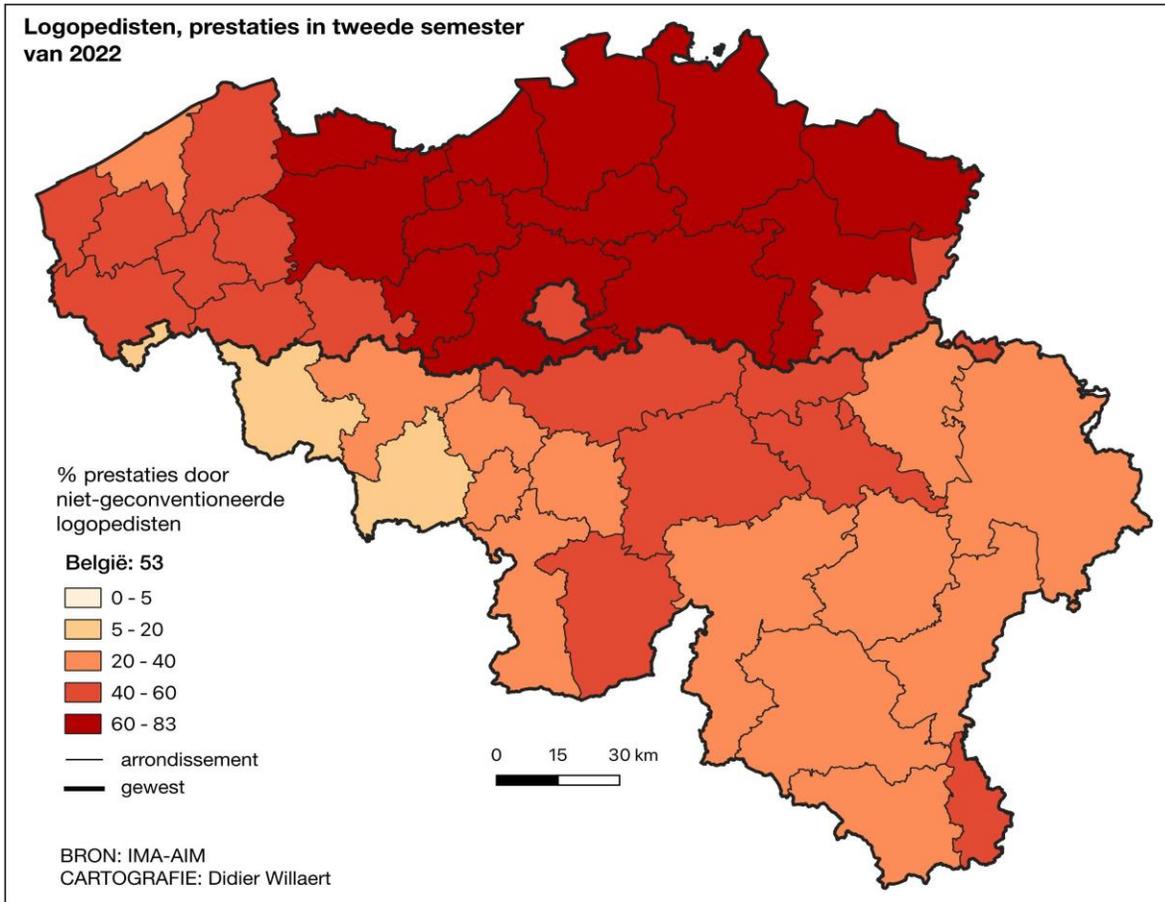
Le taux de conventionnement des logopèdes actifs et la proportion de prestations effectuées par des logopèdes actifs, qui étaient historiquement proches de 100%, ont drastiquement chutés au cours de l'année 2022.

Evolution du % prestations non conventionnées par arrondissement (domicile du patient)

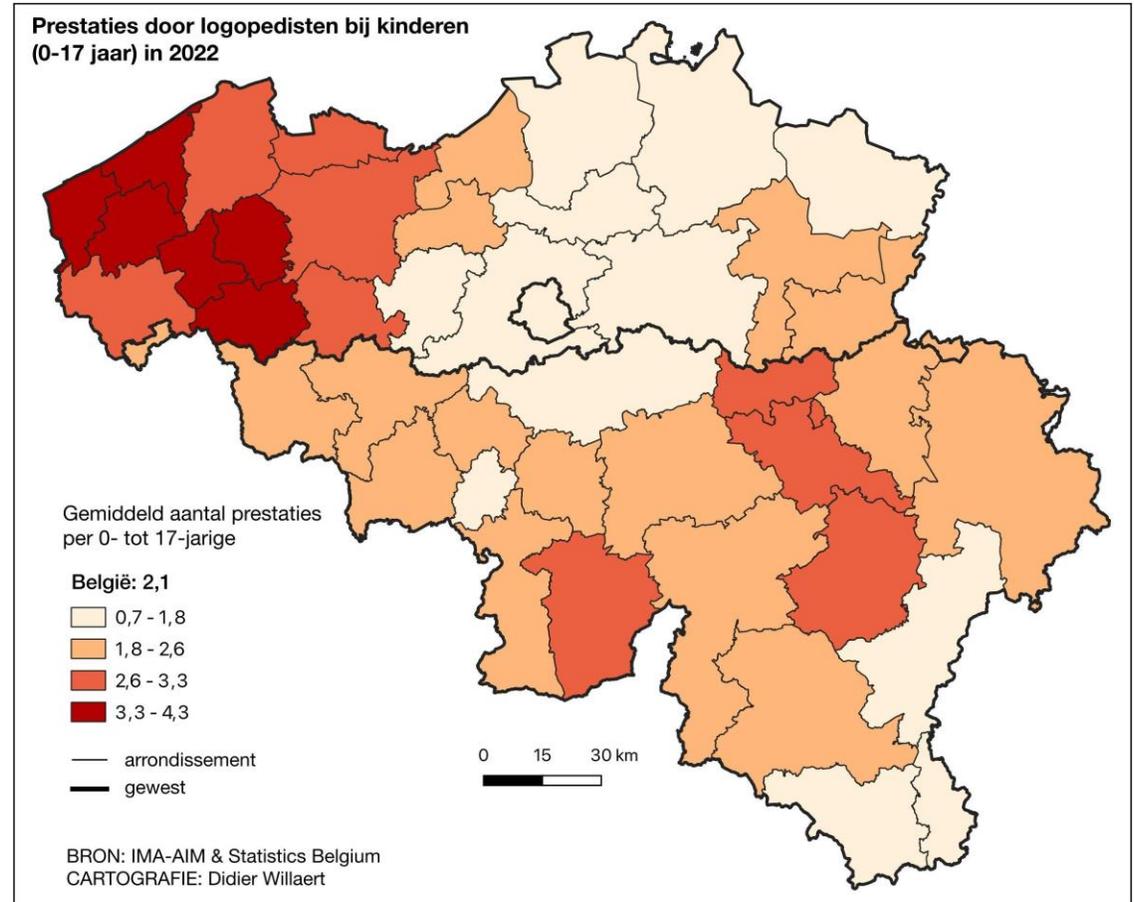


Aucun non conventionnée dans une vingtaine d'arrondissements

% prestations non conventionnées (2^e semestre 2022)



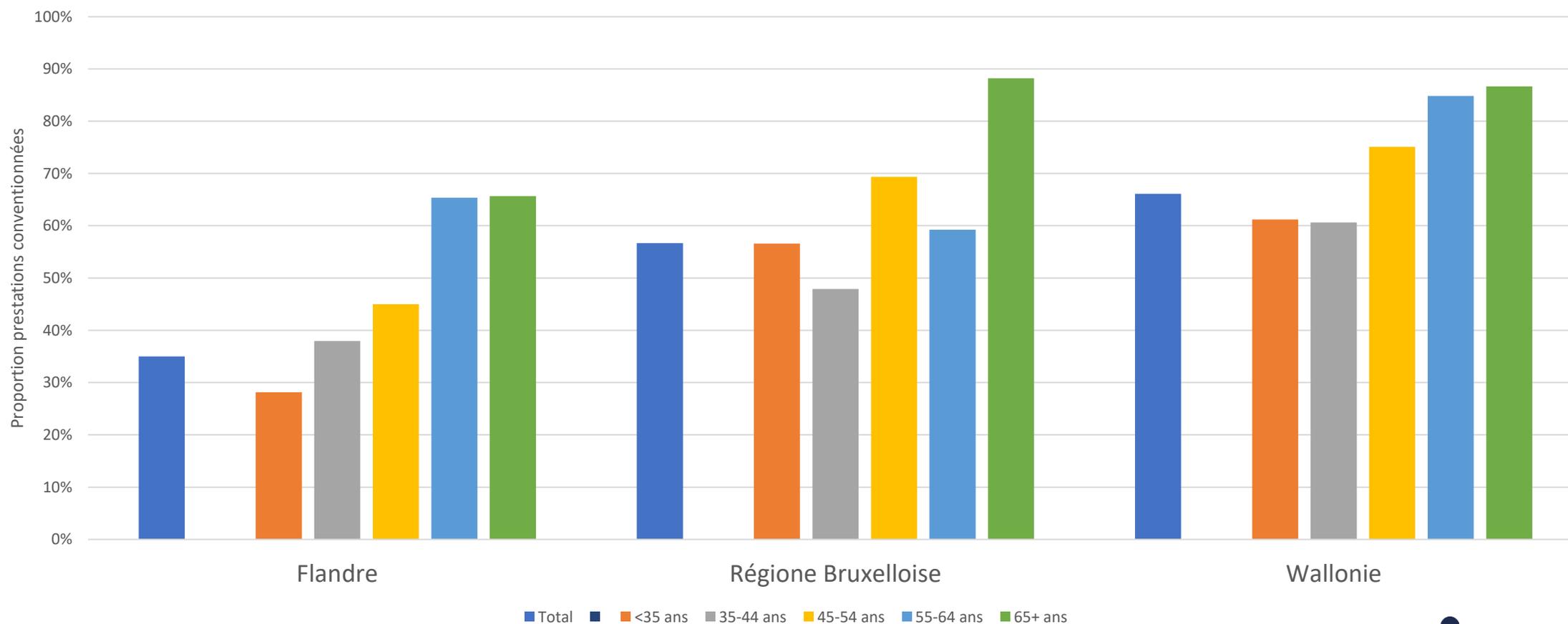
Nombre prestations logopédie / nombre habitant < 18 ans



Evolution du nombre de prestations de logopédie par habitant < 18 ans

Province	2018	2022
Bruxelles	1,29	1,28
Anvers	1,39	1,44
Brabant flamand	1,62	1,50
Brabant wallon	1,75	1,78
Luxembourg	1,80	1,93
Limbourg	2,28	2,14
Hainaut	2,18	2,27
Namur	2,32	2,38
Liège	2,61	2,44
Flandre orientale	2,48	2,46
Flandre occidentale	3,61	3,67
Belgique	2,08	2,07

% de prestations effectuées chez des logopèdes conventionnés, selon la région (*) et l'âge du logopède 2^e semestre 2022



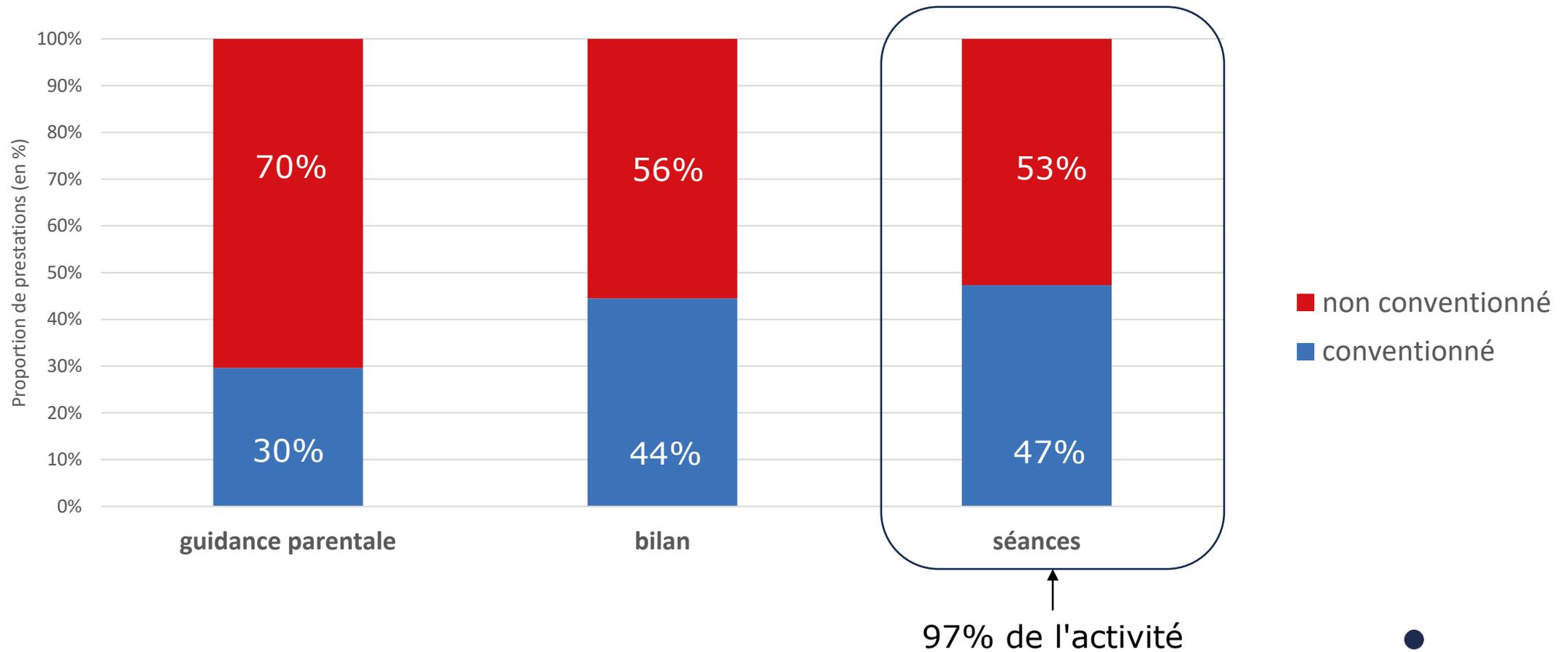
(*) La région est déterminée sur base du domicile du patient



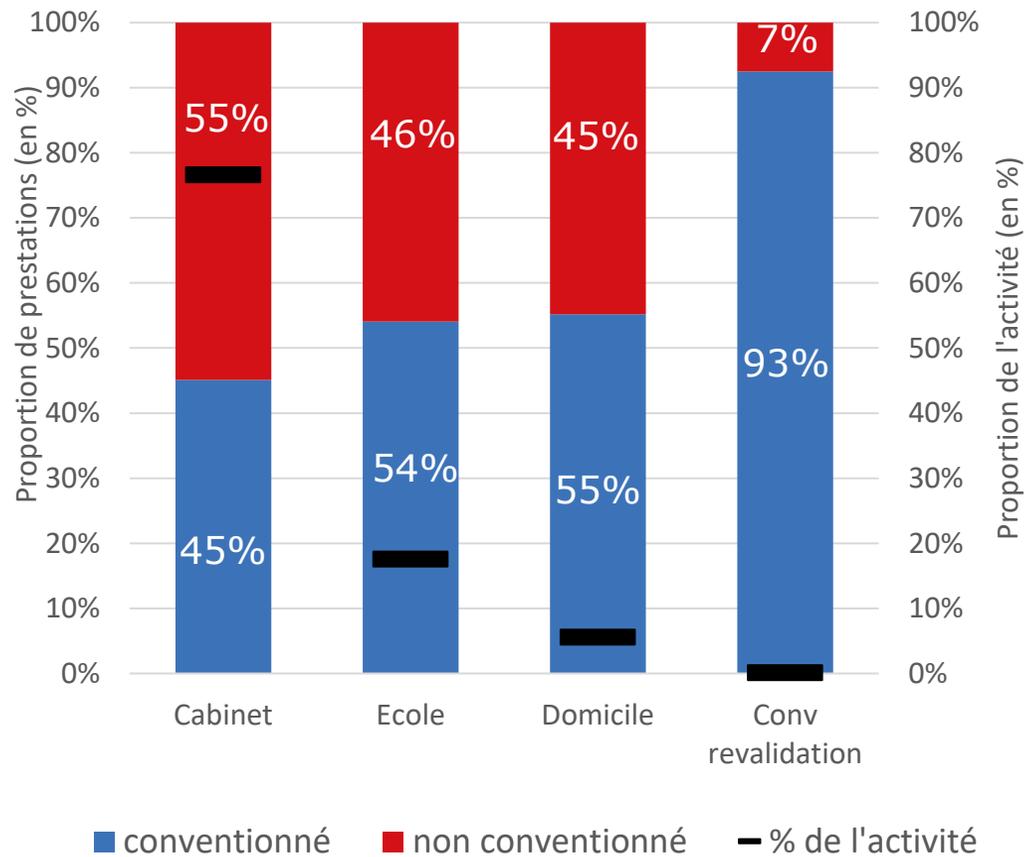
2. Résultats

- c. Volume d'activité selon le type d'activité (type, trouble et lieu de la prestation) – 2ème semestre 2022

Proportion de prestations conventionnées selon le type prestation



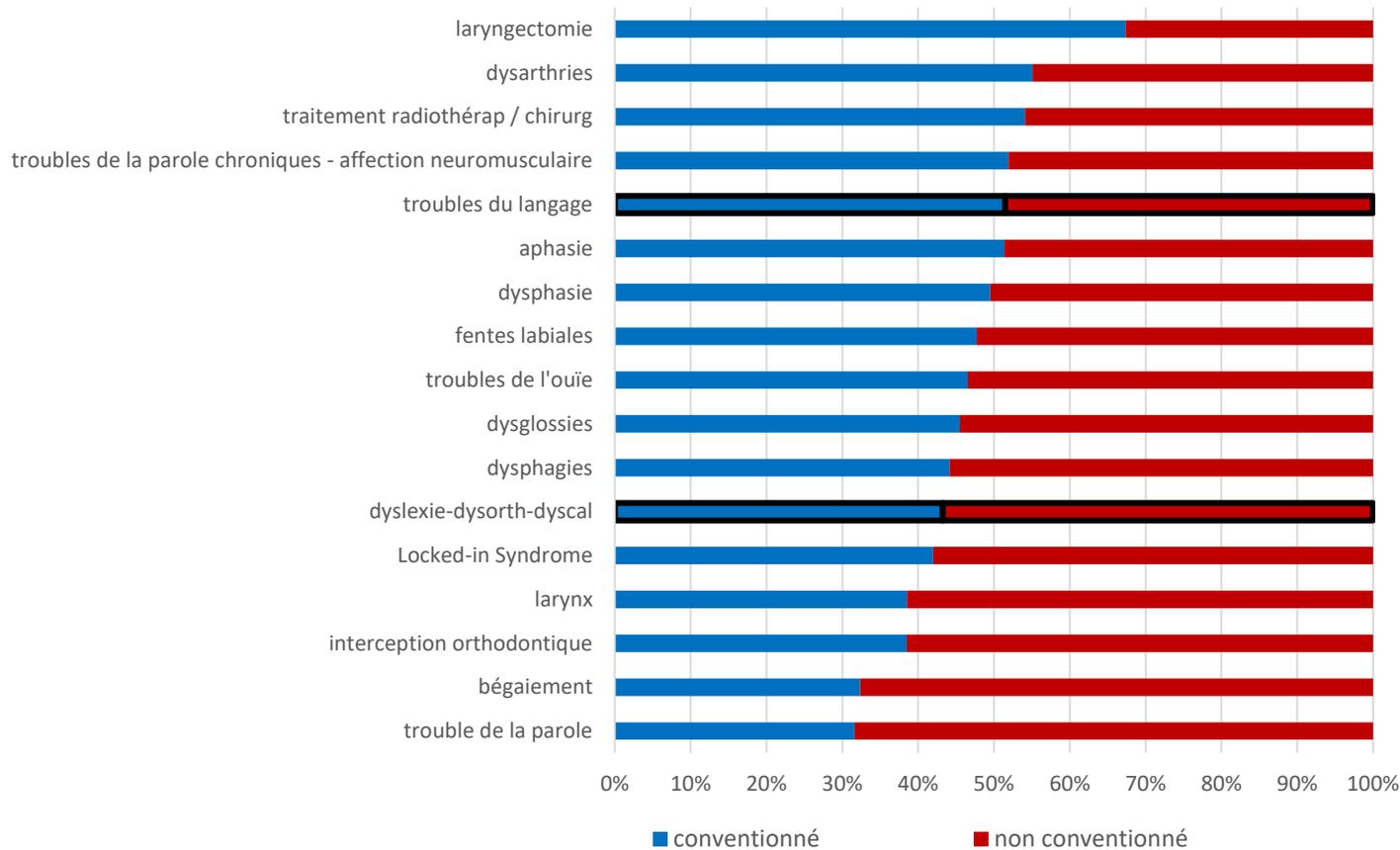
Proportion de prestations conventionnées selon le lieu de prestation



La proportion de prestations conventionnées est inférieure à 60% sauf, pour les prestations dans le cadre des conventions de revalidation fédérales (qui ne concernent qu'une partie minime de l'activité de logopédie).

Plus de 75% de l'activité se déroule au cabinet.

Proportion de prestations conventionnées selon le trouble



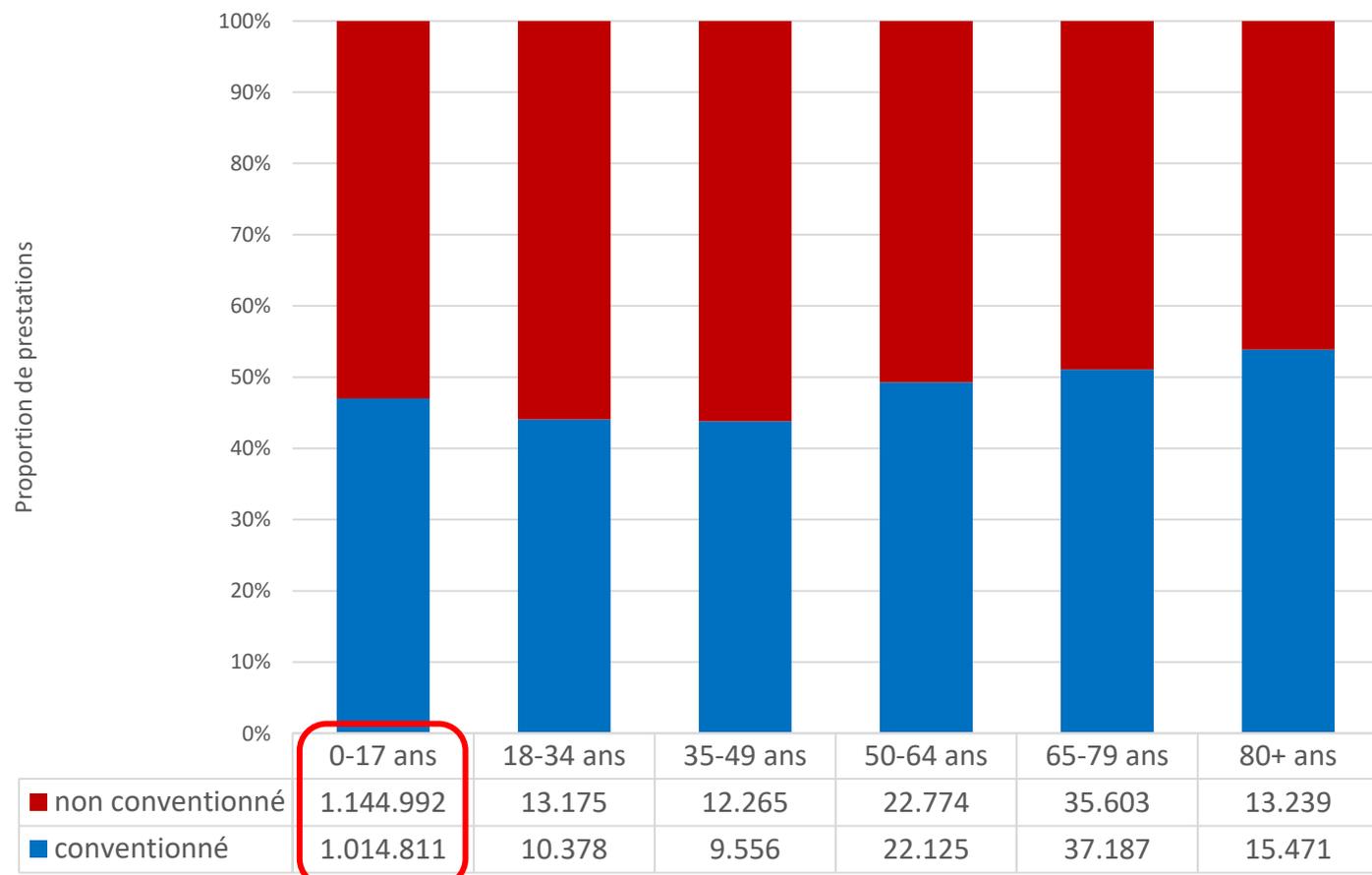
Troubles du langage et dyslexie, dysorthographe et dyscalculie concentrent plus de 80% des prestations



2. Résultats

d. Volume d'activité selon les caractéristiques du patient –
2^e semestre 2022

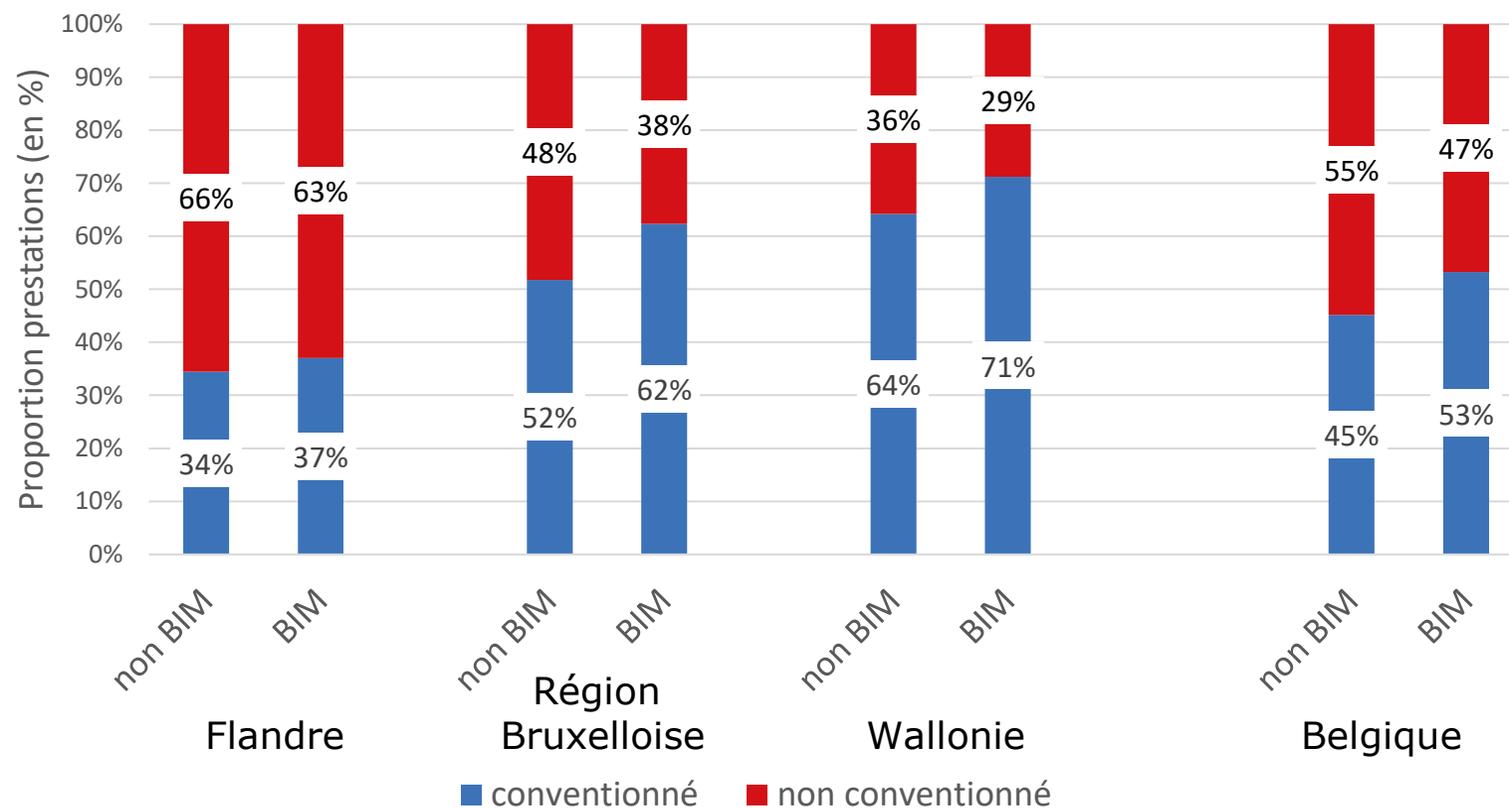
Volume d'activité selon l'âge du patient



Les patients de toutes classes d'âge ont une proportion élevée de prestations non conventionnées.

0-17 ans = 92% de l'activité en logopédie

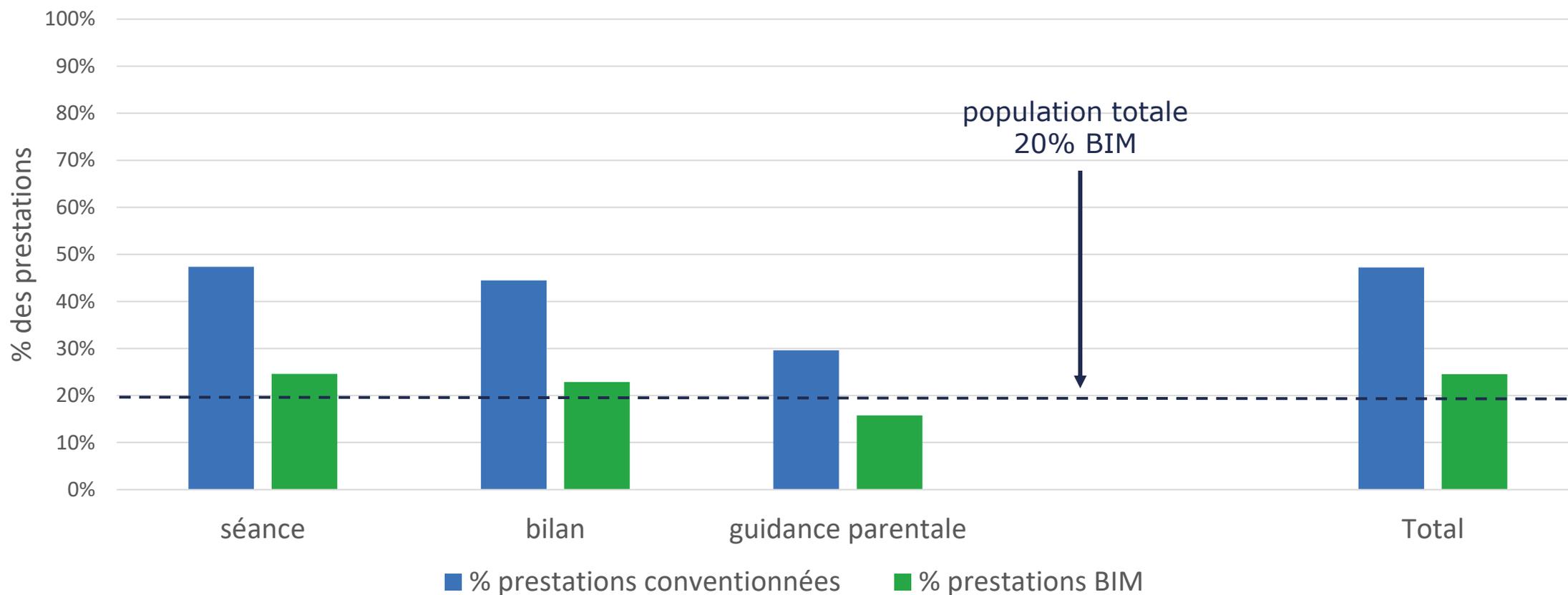
% des contacts conventionnés, selon le statut social du patient (non BIM – BIM)



25% des prestations sont attestées à des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)

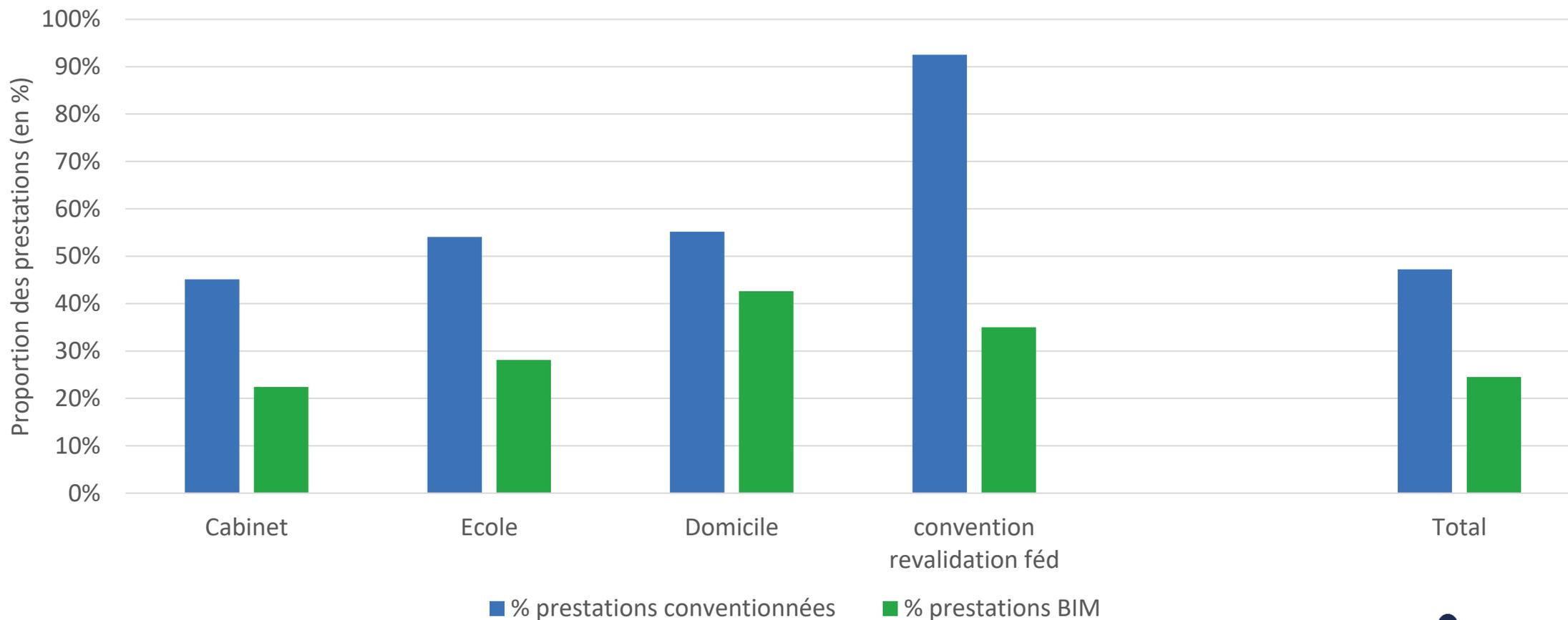
75% à des patients non BIM

% BIM vs % prestations conventionnées selon le type de prestation

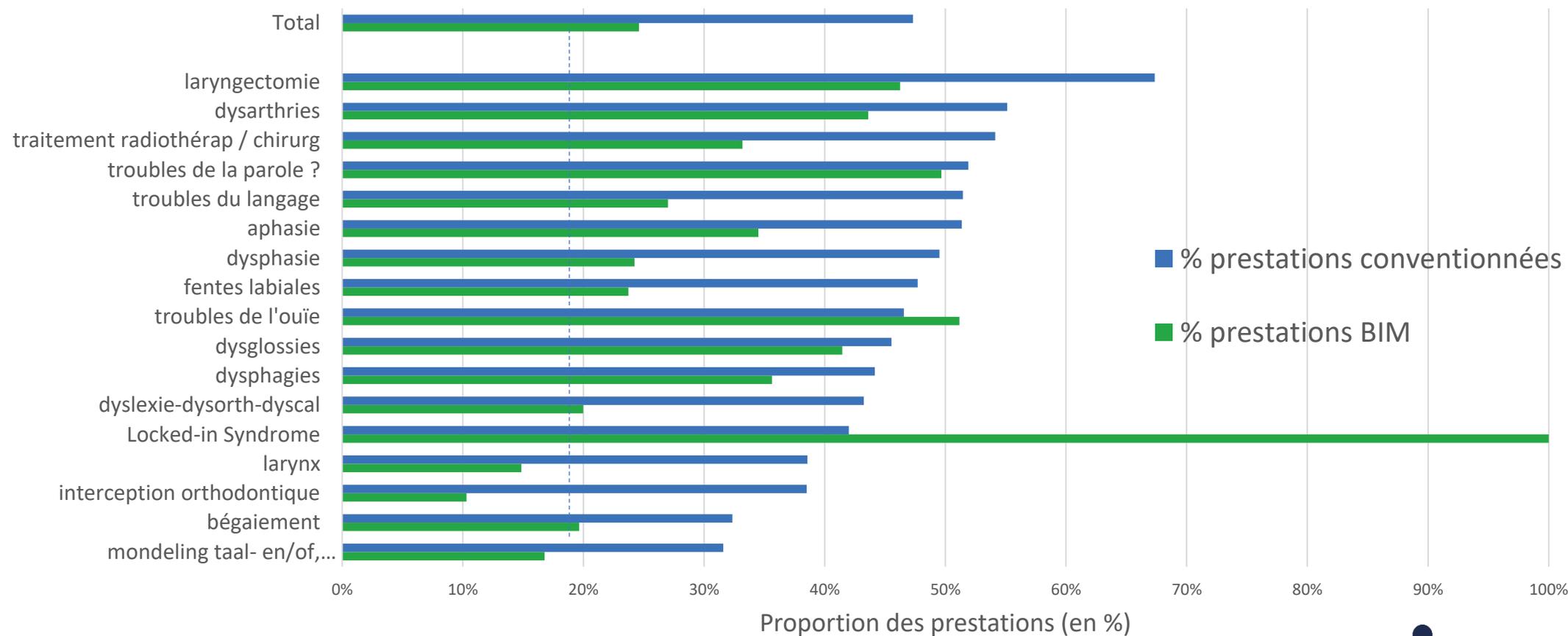


% prestations conventionnées = % prestations effectuées par des logopèdes conventionnés
% prestations BIM = % prestations effectuées pour des patients BIM

% BIM vs % prestations conventionnées selon le lieu de prestation



% BIM vs % prestations conventionnées selon le trouble





3. Principaux constats

3. Principaux constats

Le taux de conventionnement chute de près de 100% en 2021 à moins de 50% au 2ème semestre 2022

Des différences d'accès aux prestataires conventionnés se creusent, avec une proportion de prestations plus faible

- Chez les jeunes logopèdes, de sexe féminin
- En Flandre

Aucune différence importante n'a été constatée dans différents domaines.